

berté religieuse qui ne portent jamais bonheur aux gouvernements. Il ne voulut pas s'y associer. Il attendait la révocation pour prix de sa résistance, mais la révocation ne vint pas. Le ministre en estima plus haut le procureur général et voulut plus tard le récompenser par une première présidence. La délicatesse de M. de Chantelauze ne lui permit pas d'accepter l'inamovibilité des mains d'un ministre dont le séparaient plusieurs dissentiments politiques. Je ne sais s'il se trouvera des consciences assez flexibles pour prendre en pitié de tels anachronismes, mais pour moi qu'aucun lien ne rattachait au gouvernement de cette époque et qui refusai même de le servir, je ne puis me défendre d'un profond respect pour un temps où les agents du pouvoir s'honoraient par une si courageuse indépendance et les ministres par de si généreux retours.

Plus tard un autre ministère lui offrit de nouveau les fonctions de premier président. Sa délicatesse était libre alors, et il les préféra au portefeuille de l'Instruction publique. Sa haute science puisée dans les sources les plus élevées du droit l'appelait à la magistrature inamovible. Il fut nommé premier président à Grenoble.

Ce pays des antiques traditions parlementaires est toujours une grave épreuve pour un magistrat étranger.

Il est difficile de se faire un nom sur cette terre si fertile en grands souvenirs, si illustre par tous les genres de gloire, qui a donné Bayard à la chevalerie, Servan au parlement, Mounier à la Constituante et Casimir Périer à la monarchie constitutionnelle.

Et cependant M. de Chantelauze y laissa des traces ineffaçables. Il ne fit qu'apparaître à Grenoble, et on le cite encore aujourd'hui pour modèle à tous ses successeurs.

On se rappelle encore, après trente ans, ces arrêts si pro-